



District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87

Email : district@ain.fff.fr - Site : <http://ain.fff.fr>

Bulletin Officiel n° 7
du Jeudi 27 Août 2020



TOURS DE CADRAGE et 1er TOUR de la COUPE DE France

(30 Août et 6 Septembre 2020 à partir de 20 Heures)

Une permanence téléphonique fonctionnera à la LIGUE.

Celle-ci est mise en place pour permettre de collecter les résultats non transmis **avant 20 Heures par la FMI.**

Le numéro à noter et pouvant être communiqué aux correspondants des clubs : **04.72.75.30.43**

REUNION DES JEUNES (Foot à 11)

La réunion des Jeunes Foot à 11 (U15 et U18) aura lieu ce samedi matin 29 Août 2020 à 10 H 00 à la salle des fêtes de ST MARTIN DU MONT.

(Pensez à vos masques)

INFORMATION ARBITRES

La réunion de rentrée se tiendra le samedi 12 septembre 2020 au stade de MARBOZ à partir de 7h30.

Tout arbitre absent ou en échec au test physique ne pourra pas arbitrer dans sa catégorie jusqu'à la réussite du test lors de la séance de rattrapage qui se tiendra normalement le 1er novembre 2020.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

FORMATION INITIALE ARBITRE

La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 4 jours) :

- Samedi 3 Octobre à la journée
- Samedi 10 Octobre à la journée
- Dimanche 1er Novembre sur la matinée
- Samedi 7 Novembre sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant !

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles d'une durée de 1h45 maximum.

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2020/2021 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence.**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.

Les 4 formations auront lieu à :

- Chatillon en Michaille (FC Valserine), le Mercredi 23 Septembre à **19h00**
- St Didier sur Chalaronne (ESVS Thoissey), le Mercredi 30 Septembre à **19h30**
- Cormoz (FC Cormoz St Nizier), date et horaires à déterminer
- Ceyzériat (Olympique Sud Revermont 01), date et horaires à déterminer

RENTREE DES ARBITRES 2020

La rentrée des arbitres s'effectuera le samedi 12 Septembre 2020 au stade de Marboz, sur la journée.

L'ensemble des arbitres est convoqué de 7h45 à 8h30 (au plus tard), et la présence est **OBLIGATOIRE sur l'ensemble de la journée.**

Une convocation a été envoyée par mail à l'ensemble des arbitres.

DOSSIER RENOUVELLEMENT DE LICENCE

On vous rappelle, que le dossier de renouvellement de licence doit être effectué au plus tard **le 31 Août** par l'enregistrement de votre demande de licence auprès de votre club.

RETOUR DOSSIERS ARBITRES AU 27 AOUT 2020

Nom	Prénom	Certificat médical	Fiche individuelle	Droit à l'image	Auto parentale
ALTAN	IZZET	05/06/2020	05/06/2020	05/06/2020	
AMRI	ABDELMOUHEIME NE				
ANGERETTI	JORDAN	08/07/2020		08/07/2020	08/07/2020
ARGOUD	DORIAN				
AYACH	KAMEL				
BALESTRA	MICKAEL				
BEDJA	MADJID		04/08/2020	04/08/2020	
BELLON	EMILIEN	06/07/2020	06/07/2020	06/07/2020	
BELHOUA	JABEUR	08/07/2020	04/07/2020	04/07/2020	
BELMOUSSA	SAMIR				
BEN ALI	MOHAMED				
BENCHEKROUN	GHITA	25/07/2020			
BENELMAADADI	Smaïn	District du Rhône			
BENGORINE	BADIS				
BEN HADJ	OUASSIM	Arrêt arbitrage			
BENSALEM	MUSTAPHA	19/05/2020	19/05/2020	19/05/2020	
BERNARD	MARIA				
BERRISS	NOUR EDDINE	22/06/2020	22/06/2020	22/06/2020	
BERTHET	KILLIAN	Arrêt arbitrage			
BILLOUD	LEON (arrêt arbitrage)	01/07/2020	01/07/2020	01/07/2020	01/07/2020
BLANC	JEAN LUC	09/07/2020	09/07/2020	09/07/2020	
BLANC	DENIS	01/07/2020	01/07/2020	01/07/2020	
BOLAT	MURAT	10/07/2020	10/07/2020		
BOUHLLOUBA	MOUNIR				
BOUILLON	RAPHAEL	25/07/2020	25/07/2020	25/07/2020	
BOUMRA	LAHSSANE	17/07/2020	17/07/2020	17/07/2020	
BOURHAN GALARRAGA	ISAAC	15/07/2020	15/07/2020	15/07/2020	15/07/2020
BRASSART	ROMUALD				
BRUFFIN	SABRINA				
BULGURCU	TAHIR				
CABASSUT	MATHIS	Arrêt arbitrage			
CALZADA PEREZ	FERNANDO	Arrêt arbitrage			
CARNEIRO DE SOUSA	ANTHONY	01/07/2020	01/07/2020	01/07/2020	
CARRE	JONATHAN				
CASTAINGT	NICOLAS				
CHABAUD	LOIC	06/08/2020	06/08/2020	06/08/2020	
CHAMMY	JAMAL	District de l'Isère			
CHERPAZ	CEDRIC	24/07/2020	24/07/2020	24/07/2020	
CHIRON	MATHEO	14/08/2020	14/08/2020	14/08/2020	14/08/2020
CHOAIN	PIERRICK				
COCHET	LUDOVIC	26/06/2020	26/06/2020	26/06/2020	
COGNARD	ROMAIN	27/08/2020	27/08/2020	27/08/2020	27/08/2020

COUDURIER CURVEUR	JEROME	25/08/2020	25/08/2020	25/08/2020	
CUGNO	CLEMENT				
DAHBI	HOSSAM	13/07/2020			
DAHBI	AYMEN	13/07/2020			
DAKKI	MARWANE				
DAOUARA	GHAZI	06/07/2020	06/07/2020		
DARMEDRU	JEREMY	Indisponibilité saison 2020/2021			
DEGIRMENCI	ABDULLAH	17/06/2020	17/06/2020	17/06/2020	
DENIS	FREDERIC	25/06/2020	25/06/2020	25/06/2020	
DEPIT	GREGORY				
DEPLANQUE	PIERRE	Arrêt arbitrage			
DEPRET	FABIEN	08/08/2020	08/08/2020		
DIABY	SIDYA				
DJIDDA	MEHDI				
DOGRU	MIKAIL	17/07/2020	17/07/2020	17/07/2020	
DUBOIS	ANTOINE	27/08/2020	27/08/2020	27/08/2020	
DUBY	SIMON				
DUPAIN	TIMOLEON	17/06/2020	17/06/2020	17/06/2020	
DUTHION	VINCENT	22/07/2020	22/07/2020	22/07/2020	
DUTREIVE	LUDOVIC				
ECOCHARD	JEAN FRANCOIS				
EKER	MEHMET	17/07/2020	17/07/2020	17/07/2020	
EL GHOUMARI	MOSTAFA	25/08/2020	25/08/2020		
EL JAOUHARY	SAMI	24/08/2020	24/08/2020	24/08/2020	
ENNIQUI	ABDELHAKIM				
ENNIQUI	EL MEHDI				
EVIEUX	MICKAEL				
FAEDO	ALAN				
FAYTAH	MUSTAPHA	15/07/2020	15/07/2020	15/07/2020	
FELIX	MICKAEL	23/06/2020	23/06/2020	23/06/2020	
FERNANDES	JORDAN				
FEYEU	SYLVAIN	11/06/2020	11/06/2020	11/06/2020	
FIGUET	TIMOTHE	15/07/2020	15/07/2020	15/07/2020	15/07/2020
FLEURY	FREDERIC	16/06/2020	16/06/2020	16/06/2020	
FORAY	ALAIN				
FORGERON	KEVIN	24/07/2020	24/07/2020	24/07/2020	
FOUDA ABENA	JOSEPH				
FOUKAHI	ZAKI	09/07/2020	09/07/2020	09/07/2020	09/07/2020
FOULON	OLIVIER				
FRANCOIS	FLORIAN	03/08/2020	03/08/2020	03/08/2020	
FRENDON	THOMAS	22/06/2020	22/06/2020	22/06/2020	
FUSEAU	PHILIPPE	22/07/2020	22/07/2020	22/07/2020	
GAILLARD	DAVID	28/07/2002	28/07/2002	28/07/2002	
GALLIOT	LOIC	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	
GARNIER	NATHALIE				
GAUTHERET	EVANN	20/08/2020			
GHELLAB	TARIK	10/06/2020	10/06/2020	10/06/2020	
GIMENEZ	GABRIEL	Ligue	15/07/2020	15/07/2020	
GIMENEZ	MATTHIAS	Ligue	15/07/2020	15/07/2020	

GIRAND	MATHIEU	Arrêt arbitrage			
GMILI	NACIM				
GOUCEM	RENAUD				
GOULETTE	NICOLAS				
GOUTTEFANGEAS	ROMAIN	07/07/2020	07/07/2020	07/07/2020	
GRONDIN	JIMMY				
GUEDRA	KEVIN	10/07/2020	10/07/2020	10/07/2020	
GUERIN	JONATHAN				
GUEUGNON	BENJAMIN	Indisponibilité saison 2020/2021			
GUGLIELMI	CLAUDE	06/08/2020	06/08/2020	06/08/2020	
GULER	NECATI	15/07/2020	15/07/2020	15/07/2020	
GUNES	MESUT	28/07/2020	28/07/2020		
GURBUZ	ONUR				
HERMANN	PIERRE	06/07/2020	06/07/2020	06/07/2020	
HIRAUT	JEREMY	17/08/2020		17/08/2020	
HOANG	THE CUONG	Ligue			
HUCUK	HAKAN				
JACQUES	MATTEO				
JANODY	THIERRY	17/06/2020	17/06/2020	17/06/2020	
JAOUAB	ADIL	10/07/2020	10/07/2020	10/07/2020	
JARJAVAL	ROMAIN	18/06/2020	18/06/2020	18/06/2020	
JAVANSHIR	MASSOUD				
JULIE	JEAN MATHIEU	30/07/2020	30/07/2020	30/07/2020	
KHARBAOUI	ILIAS				
KHELIFI	YASSER				
KHLIFI	WASSIM				
KHLIFI	WISSEM				
KILINC	ERDOGAN	22/07/2020			
KONTE	IBRAHIMA	23/07/2020	23/07/2020	23/07/2020	
KREUTNER	MICHAEL	02/07/2020	03/07/2020	03/07/2020	
KRIMOU	ABDELTIF	22/07/2020			
KUCUK	HAKAN				
LAHJAB	HOUCINE				
LAHLOU	RAYANNE				
LARABI	MOHAMED	01/07/2020	01/07/2020	01/07/2020	
LARGERON	ADRIEN				
LARTILLOT	FREDERIC				
LEBLANC	MICKAEL	19/08/2020	19/08/2020	19/08/2020	
LE MEUR	SAMUEL				
LOURO	MICKAEL				
MAITRE	ELSA	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	
MALUSHI	HALIT				
MARCHADIER	FRANCK	Indisponibilité saison 2020/2021			
MARCHANT	FREDERICK				
MARECHAL	YANIS				
MARTINEZ	CLEMENT	Arrêt arbitrage			
MASIA	PATRICE	13/07/2020			
MAURICE	LOIC				
MEBARKI	ADIL				
MENASSEL	MARWAN				

MERCK	ANTHONY	03/08/2020	03/08/2020	03/08/2020	
MESSALTI	MEHDI	25/08/2020	25/08/2020		
METEAU	PATRICE	29/07/2020	29/07/2020	29/07/2020	
MILLET	STEVEN				
MOKRANE	AMAR	11/06/2020	11/06/2020	11/06/2020	
MONNIN	VIVIEN				
MUOUGAMMADOU	ZAKARIYA				
MOUSSATEN	ABDESLAM	23/06/2020	23/06/2020	23/06/2020	
MURAT	VINCENT	29/05/2020	29/05/2020	29/05/2020	
MUSSO	FRANK				
NEMERY	CEDRIC	17/07/2020	12/05/2020	12/05/2020	
NEVES	NELSON				
N'GUYEN BUTTIN	TRA	06/07/2020	06/07/2020	06/07/2020	
NIARI	SAID	25/07/2020	25/07/2020	25/07/2020	
NOBILE	ANTHONY	12/08/2020			
NOEL	FRANCK	24/06/2020	24/06/2020	24/06/2020	
NOHARET	QUENTIN				
NONINCKX	RUDY	22/06/2020	22/06/2020	22/06/2020	
NOURI	FRANCOIS HAMID	26/06/2020	26/06/2020	26/06/2020	
NUNES	ERIC				
OLCAY	BAKI	19/08/2020		19/08/2020	
OLCAY	FATIH				
OUAMALICH	RAHHOU	24/06/2020	24/06/2020	24/06/2020	
PAILLET	STEPHANE	09/06/2020	09/06/2020	09/06/2020	
PARIS	YOHAN				
PAYET	ANTONY	18/08/2020	06/08/2020	06/08/2020	06/08/2020
PEGUIN	ANTHONY	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	
PERCHE	NICOLAS	19/08/2020	19/08/2020	19/08/2020	
PEREZ	WILFRIED	Arrêt arbitrage			
PERICHON	JEAN FRANCOIS				
PETIT	AURELIEN				
PIETRAC	NICOLAS				
PIQUET	BAPTISTE	21/07/2020	21/07/2020	21/07/2020	
PIROUX	ROLAND				
PITOU	WILLY	24/07/2020	24/07/2020	24/07/2020	
POCHON	SAMUEL	26/06/2020	26/06/2020	26/06/2020	
POITEVIN	CLARA				
PONCET	JEAN PIERRE	17/07/2020	17/07/2020	17/07/2020	
PORTEJOIE	CHRISTOPHE				
POULENARD	MATTHIEU	28/07/2020	28/07/2020	28/07/2020	
PREAUX	PRESCILLIA	Indisponibilité saison 2020/2021			
QUEIROZ	PERRINE	Mutation District Haute Savoie Pays de Gex			
QUENARD	SEBASTIEN				
RAIS	MEHDI				
RAKATOMAUO	ZARIHER-KERMIN				
RAMOS PEREIRA	RUI MANUEL				
REBAI	HATEM	23/06/2020	23/06/2020	23/06/2020	
REDOUAIN	MOHCINE				
RHIGI	MATTHIEU				
ROBERT	MATHIEU	28/05/2020	28/05/2020	28/05/2020	

ROBESSON	JOFFREY				
ROBIN	JEAN YVES	18/08/2020	18/08/2020	18/08/2020	
ROIDA	REDOUANE	26/08/2020	25/07/2020	25/07/2020	
ROLLIN	FREDERIC				
RONDOT	ANTOINE	08/07/2020	08/07/2020	08/07/2020	
ROUX	ROMARIC	12/08/2020	12/08/2020	12/08/2020	
RUBAT	GUY				
SABIN	CHRISTOPHE	22/06/2020	22/06/2020	22/06/2020	
SAHIN	SELMAN	10/06/2020	10/06/2020	10/06/2020	
SALEM	AYMEN				
SAVARINO	JEROME				
SCHEMANN	STEPHANE				
SCURA	DAVID	23/07/2020	23/07/2020	23/07/2020	
SEGURA	ROMAIN	27/08/2020	27/08/2020	27/08/2020	
SENTENAC	KYLIAN				
SETTAOUT	LINA	18/06/2020	18/06/2020	18/06/2020	18/06/2020
SEVEYRAT	ENZO				
SEYDI	AMADOU BAMBA				
SLIMANI	YOUSSEF	21/08/2020	21/08/2020	21/08/2020	
SOUAF	MOURAD	17/06/2020	17/06/2020	17/06/2020	
SOURANG	MOUHAMADOU	Arrêt arbitrage			
STADELMANN	ANTHONY	13/07/2020	13/07/2020	13/07/2020	
TABACCHI	CEDRIC				
TASPINAR	HUSYIN	06/08/2020	06/08/2020	06/08/2020	
TATLI	RAMAZAN	26/06/2020	26/06/2020	26/06/2020	
TETEFORT	NOLAN				
THEVENET	ERIC				
TOK	MUSA	17/07/2020	17/07/2020	17/07/2020	
TOK	ISKENDER				
TOPRAKOGLU	ENGIN				
TOUZANI	HAMID	08/07/2020	08/07/2020	08/07/2020	
TRAORE	IBRAHIMA				
TUNA	MIKAIL				
VAUDON	ANTONY				
VENET	CEDRIC	09/06/2020	09/06/2020	09/06/2020	
VUITTON	THOMAS	06/07/2020	06/07/2020	06/07/2020	

COMMISSION DE DISCIPLINE



De : DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Objet : Décision Comité Exécutif du 8 juillet 2020 - Purge des suspensions en matchs

Le 8 juillet 2020, le Comité Exécutif de la FFF « décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour,

Précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux.

Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques. »

A titre liminaire, il est important d'indiquer que le quantum de la suspension ainsi que l'éventuel sursis dont elle serait assortie, demeurent inchangés : il n'y a donc aucune modification à apporter dans les logiciels Foot2000/Footclubs.

- Quels sont les cas visés ?

Les licenciés personnes physiques (joueur, éducateur, dirigeant...etc) ayant au 8 juillet 2020 des matchs fermes de suspension à purger.

La mesure concerne donc les suspensions en matchs fermes ayant été prononcées au plus tard le 8 juillet 2020.

Peu importe la faute retenue ayant conduit au prononcé de la suspension en question.

- Quels sont les cas qui ne sont pas concernés ?

- les clubs ayant fait l'objet de suspension de terrain ou de huis clos ;
- les suspensions fermes à temps infligées aux licenciés personnes physiques ;
- les matchs de suspension intégralement assortis d'un sursis.

• Quelles sont les conséquences pratiques de cette mesure ?

La mesure adoptée par le Comité Exécutif s'applique aux licenciés concernés, quel que soit le calendrier des équipes qui était initialement prévu du 13 mars au 30 juin 2020 et donc quel que soit le nombre de matchs qui auraient dû se dérouler durant cette période.

Cela étant dit, l'article 226.1 des règlements généraux de la FFF dispose que :

« La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Pour les joueurs dont le club dispute un championnat national, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de natures diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat national. Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions.

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club. »

Chaque club devra donc vérifier comme il en a l'habitude avant chaque rencontre, via son espace Footclubs, la situation de chaque licencié susceptible d'être inscrit sur la feuille de match, en tenant compte du nombre de matchs fermes de suspension restants à purger par celui-ci à la date du 8 juillet 2020, ce en fonction de l'équipe dans laquelle il souhaite reprendre la compétition :

- ✓ soit celui-ci doit purger 3 matchs fermes ou moins à compter de cette date, il sera alors en mesure de prendre part au premier match officiel de l'équipe en question.

Exemple 1 : un licencié a été suspendu pour 12 matchs fermes et en a purgé 10 au 8 juillet 2020 avec l'équipe A.

Parce qu'il lui reste 2 matchs fermes à purger, il pourra reprendre la compétition dès le début du championnat avec cette équipe A.

- ✓ soit celui-ci doit purger plus de 3 matchs fermes à compter de cette date, il devra purger le ou les match(s) restants à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe en question. On retrouve ici les modalités habituelles de purge.

Exemple 2 : un licencié a été suspendu pour 12 matchs fermes et n'a purgé que 7 matchs avec son équipe B au 8 juillet 2020.

Sur les 5 matchs fermes restants, il n'en aura à purger que 2 à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par cette équipe B.

Remarque : si le licencié dans les Exemples 1 et 2 est le même, il pourra, en fonction des dates de reprise des différentes compétitions, évoluer dans une équipe avant de reprendre la compétition avec une autre.

COMMISSION FEMININES

Plénière des féminines

La plénière de rentrée des féminines se déroulera le **Jeudi 10 septembre à 19h au district.**

Tous les clubs concernés par la pratique exclusivement féminine U15F et Seniors F sont conviés.

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 09/09/20.

Afin de respecter les normes sanitaires, une seule personne représentera l'ensemble du club. Port du masque obligatoire.

Les équipes U18F, évolueront encore cette saison avec le District de Lyon et du Rhône. L'AG de début de saison se déroulera le samedi 19 septembre de 9h à 12h au district. Présence indispensable de tous les clubs (les clubs absents seront amendés).

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/20.

PPF U15F

Veuillez trouver ci-dessous la liste des joueuses convoquées le **mercredi 16 septembre (lieu à définir).**

NOM	Prénom	Date de Naissance	Club en 2019-2020
BALAGHNI	INES	13/07/2006	CONCORDIA F.C.
BASSET	ANOUK	02/04/2006	ESB FOOTBALL MARBOZ
BOI	ELYA	02/01/2006	S. C. PORTES DE L'AIN
BOURCIER PETIT	MARIE LEA	11/10/2007	ESSOR BRESSE SAONE
BOUVARD	EMMA	11/02/2007	ENT.S. REVERMONTAISE
BREGAND	LAURA	21/08/2007	PLAINE REVERMONT FOOTBALL
COIFFET	LOU	12/11/2007	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
DIAS SENDAO	LILY	19/03/2006	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
DJELASSI	AICHA	29/12/2007	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
DUMOULIN	ROXANNE	31/08/2007	A.S. MONTMERLE
DURAND	MADISON	17/09/2007	ENT.S. REVERMONTAISE
GRENAUD	PERRINE	01/03/2006	ST DENIS EN BUGHEY AMBUTRIX F.C.
HASANAJ	DENISA	09/07/2006	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
HOAREAU DOMAYALA	LAURA	18/07/2007	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
JENFI	JULIA	06/07/2007	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
MAGRO	EVA	29/06/2007	AIN SUD F.
MEZITI	MATHILDE	22/03/2006	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
MOIRAUD	LENA	14/05/2006	ESB FOOTBALL MARBOZ
MONIN	THALYS	08/05/2007	ESSOR BRESSE SAONE
NALLET	ALICE	31/05/2006	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
PHARIZAT	JEANNE	24/01/2007	FOOTBALL CLUB PLAINE TONIQUE
POUPON	PAULINE	10/02/2007	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
RIQUIER	ERYNE	11/03/2006	BRESSE FOOT 01
SAUSSE	COLINE	08/08/2007	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
SCHNEPF	LIBERTY	26/07/2006	ESSOR BRESSE SAONE
VINCENT	SORENZA	11/06/2006	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
YILMAZ	CEYLIN	09/03/2007	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL

SPORTIVE SENIORS

Réunions du 17 et 25 Août 2020

Présents : Jacques CONTET, David BEREIZIAT, Mathieu FAUSSURIER.

Les calendriers des championnats D1 – D2 – D3 – D4 sont en ligne sur le site. Nous avons eu quelques difficultés pour valider tous les desideratas des clubs, les dates des journées ne correspondant pas pour les poules de 14-13 avec les poules de 12.

Bien vérifier vos disponibilités de terrain et les horaires. Si problème, vois avec équipes adverses et envoyer un mail par messagerie club au plus vite.

Pour ceux qui n'ont pas confirmé leurs engagements via footclubs, pour la D5 et pour les Coupes de l'Ain et des Groupements, envoyer un e-mail au plus tôt.

COMMISSION COUPES

- COUPE DE FRANCE –

INFORMATIONS DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles ont été prises par le Conseil de Ligue (Réunion électronique du mercredi 26 août 2020) concernant le format et l'organisation des tours de la Coupe de France organisés par la LAuRAFoot pour la saison 2020/2021.

Vous trouverez sur le site internet de la LAuRAFoot toutes les informations utiles : <https://laurafoot.fff.fr/simple/cdf-les-infos-officielles-du-26-aout-2020/>

Principale nouveauté : en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a plus de prolongations, on passe directement à l'épreuve des tirs au but.

La FMI sera en vigueur dès le tour de cadrage de l'épreuve (transmission dès la fin de la rencontre et avant 20h00 le dimanche soir). Pour vous assurer de son bon fonctionnement, consultez l'article : faire vos vérifications avant la reprise !

Voir ci-après le procès-verbal Conseil de Ligue « Coupe de France 2020/2021 » – 26 août 2020



Procès-Verbal CONSEIL DE LIGUE

Réunion électronique du mercredi 26 août 2020

Présidence : P. PARENT.

Présents :

ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, AURIAC Claude, BARBET Bernard, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisssem, JANNET Jean-François, JUILLARD Stéphane, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LOUBEYRE Roland, LUC Eric, MARCE Christian, MICHALLET Paul, MEYER Arsène, MORNAND André, MUFFAT-JOLY Michel, PINEL Michel, POITEVIN Guy, PRAT Roger, RAYMOND Didier, RAYMOND Jacques, SAEZ Gérard, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean François, VANTAL Jacques, ZUCCHELLO Serge.

Assiste : R. DEFAY.

Coupe de France 2020/2021

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles doivent être prises concernant le format et l'organisation des tours de la Coupe de France organisés par la LAuRAFoot pour la saison 2020/2021. Elles complètent donc les règlements régional et fédéral de la Coupe de France.

Sur les tours de la Coupe de France organisés par la LAuRAFoot, le Conseil de Ligue a pu identifier deux situations exceptionnelles liées au risque sanitaire COVID-19 :

- **Fermeture des installations sportives par son propriétaire**
- **Cas de COVID-19 au sein de l'équipe inscrite en Coupe de France**

Devant ces 2 situations exceptionnelles, le Conseil de Ligue décide à l'unanimité les aménagements réglementaires suivants :

1. TOUR DE CADRAGE

a) Fermeture des installations sportives par son propriétaire

Le club dont le stade a été fermé par son propriétaire devra avertir la Ligue selon les modalités de l'article 38.1.a) des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Si le club en informe la ligue, au moins 48H avant la rencontre, la Commission d'organisation a la faculté d'inverser le lieu de la rencontre ou de désigner un autre lieu de rencontre en cas de fermeture des deux terrains des clubs en présence.

La décision sera notifiée par la ligue aux clubs intéressés au plus tard le vendredi 17h00 précédant le jour de la rencontre et n'est pas, par dérogation à l'article 11.2 du Règlement Fédéral de la Coupe de France, susceptible d'appel.

Si toutefois, le club en informe la ligue, moins de 48H avant la rencontre, ce dernier est considéré comme étant forfait. Le club adverse est donc qualifié automatiquement pour le tour suivant.

NB : Si la fermeture ne concerne que les vestiaires au sein de l'enceinte sportive, les dispositions listées ci-dessus ne s'appliquent pas. Le club recevant est néanmoins tenu de fournir un local sécurisé à ou aux officiels présents.

b) Cas de COVID-19 au sein de l'équipe inscrite en Coupe de France

Le club au sein duquel un ou plusieurs cas de COVID-19 ont été identifiés devra avertir la ligue (competitions@laurafoot.fff.fr) en fournissant une attestation de l'ARS ou *a minima* une attestation médicale d'un médecin généraliste indiquant que l'équipe concernée compte un ou plusieurs cas positifs.

La commission compétente pourra alors juger que l'équipe inscrite ne peut pas participer à la rencontre.

Dans cette hypothèse, si le club en informe la ligue, au moins 48H avant la rencontre, la Commission pourra repêcher par tirage au sort un club parmi ceux inscrits sur la liste d'attente du District d'appartenance du club à remplacer. Si aucun club n'est inscrit sur la liste d'attente du District concerné, la Commission procédera à un tirage au sort d'un club inscrit sur les listes d'attente des districts limitrophes dudit District.

Le match se déroulera sur le terrain de l'adversaire du club repêché, et ce quel que soit l'ordre du tirage au sort et le nombre de divisions séparant le club recevant et le club repêché.

Si toutefois, le club en informe la ligue, moins de 48H avant la rencontre, ce dernier est considéré comme étant forfait. Le club adverse est donc qualifié automatiquement pour le tour suivant.

Si les deux clubs adversaires lors du tour de cadrage sont à remplacer, la Commission pourra repêcher deux clubs selon le même processus énoncé ci-dessus. Le club recevant sera le remplaçant du club initialement tiré au sort comme recevant. Les exceptions seront appliquées selon les dispositions prévues par la FFF au sein du règlement de la Coupe de France, notamment le nombre de divisions séparant les deux équipes.

c) Conséquences du forfait

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionné de l'amende financière prévue au sein de l'article 23.2.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot. Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe de France.

2. PREMIER TOUR :

a) Fermeture des installations sportives par son propriétaire

Le club dont le stade a été fermé par son propriétaire devra avertir la Ligue selon les modalités de l'article 38.1.a) des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Si le club en informe la ligue, au moins 48H avant la rencontre, la Commission d'organisation a la faculté d'inverser le lieu de la rencontre ou de désigner un autre lieu de rencontre en cas de fermeture des deux terrains des clubs en présence.

La décision sera notifiée par la ligue aux clubs intéressés au plus tard le vendredi 17h00 précédant le jour de la rencontre et n'est pas, par dérogation à l'article 11.2 du Règlement Fédéral de la Coupe de France, susceptible d'appel.

Si toutefois, le club en informe la ligue, moins de 48H avant la rencontre, ce dernier est considéré comme étant forfait. Le club adverse est donc qualifié automatiquement pour le tour suivant.

NB : Si la fermeture ne concerne que les vestiaires au sein de l'enceinte sportive, les dispositions listées ci-dessus ne s'appliquent pas. Le club recevant est néanmoins tenu de fournir un local sécurisé à ou aux officiels présents.

b) Cas de COVID-19 au sein de l'équipe inscrite en Coupe de France

Le club au sein duquel un ou plusieurs cas de COVID-19 ont été identifiés devra avertir la Ligue (competitions@laurafoot.fff.fr) en fournissant une attestation de l'ARS ou *a minima* une attestation médicale d'un médecin généraliste indiquant que l'équipe concernée compte un ou plusieurs cas positifs.

La commission compétente pourra alors juger que l'équipe inscrite ne peut pas participer à la rencontre.

Dans cette hypothèse, si le club en informe la ligue, au moins 48H avant la rencontre, la Commission pourra repêcher le club ayant perdu lors du tour de cadrage contre le club à remplacer. Si le club à remplacer n'a pas disputé le tour de cadrage, elle procédera au repêchage par tirage au sort d'un club du district d'appartenance du club à remplacer parmi les clubs perdants du tour de cadrage et les clubs inscrits sur liste d'attente du District concerné.

Le match se déroulera sur le terrain de l'adversaire du club repêché, et ce quel que soit l'ordre du tirage au sort et le nombre de divisions séparant le club recevant et le club repêché.

Si toutefois, le club en informe la ligue, moins de 48H avant la rencontre, ce dernier est considéré comme étant forfait. Le club adverse est donc qualifié automatiquement pour le tour suivant.

Si les deux clubs adversaires lors du premier tour sont à remplacer, la Commission pourra repêcher deux clubs selon le même processus énoncé ci-dessus. Le club recevant sera le remplaçant du club initialement tiré au sort comme recevant. Les exceptions seront appliquées selon les dispositions prévues par la FFF au sein du règlement de la Coupe de France, notamment le nombre de divisions séparant les deux équipes.

c) Conséquences du forfait

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionné de l'amende financière prévue au sein de l'article 23.2.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot. Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe de France.

3. DEUXIEME TOUR :

a) Fermeture des installations sportives par son propriétaire

Le club dont le stade (Terrain et vestiaires) a été fermé par son propriétaire devra avertir la Ligue selon les modalités de l'article 38.1.a) des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Si le club en informe la ligue, au moins 48H avant la rencontre, la Commission d'organisation a la faculté d'inverser le lieu de la rencontre ou de désigner un autre lieu de rencontre en cas de fermeture des deux stades des clubs en présence.

La décision sera notifiée par la ligue aux clubs intéressés au plus tard le vendredi 17h00 précédant le jour de la rencontre et n'est pas, par dérogation à l'article 11.2 du Règlement Fédéral de la Coupe de France, susceptible d'appel.

Si toutefois, le club en informe la ligue, moins de 48H avant la rencontre, ce dernier est considéré comme étant forfait. Le club adverse est donc qualifié automatiquement pour le tour suivant.

b) Cas de COVID-19 au sein de l'équipe inscrite en Coupe de France

Le club au sein duquel un ou plusieurs cas de COVID-19 ont été identifiés devra avertir la Ligue (competitions@laurafoot.fff.fr) en fournissant une attestation de l'ARS ou *a minima* une attestation médicale d'un médecin généraliste indiquant que l'équipe concernée compte un ou plusieurs cas positifs.

La commission compétente pourra alors juger que l'équipe inscrite ne peut pas participer à la rencontre.

Dans cette hypothèse, si le club en informe la ligue, au moins 48H avant la rencontre, la Commission pourra repêcher le club ayant perdu lors du premier tour contre le club à remplacer. Le match se déroulera sur le terrain de l'adversaire du club repêché, et ce quel que soit l'ordre du tirage au sort et le nombre de divisions séparant le club recevant et le club repêché. Si toutefois, le club en informe la Ligue, moins de 48H avant la rencontre, ce dernier est considéré comme étant forfait. Le club adverse est donc qualifié automatiquement pour le tour suivant. Si les deux clubs adversaires lors du deuxième tour sont à remplacer, la Commission pourra repêcher deux clubs selon le même processus énoncé ci-dessus. Le club recevant sera le remplaçant du club initialement tiré au sort comme recevant. Les exceptions seront appliquées selon les dispositions prévues par la FFF au sein du règlement de la Coupe de France, notamment le nombre de divisions séparant les deux équipes.

c) Conséquences du forfait

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionné de l'amende financière prévue au sein de l'article 23.2.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot. Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe de France.

4. DU TROISIEME AU SIXIEME TOURS :

Les décisions éventuelles seront prises lors du Conseil de Ligue du 14 septembre 2020.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE

Rappel de la décision prise lors du Conseil de Ligue du 6 juin 2020 :

« Compte-tenu des délais très courts entre les différents tours et que les terrains doivent être classés au minimum au niveau 5, 5s, 5sy ou 5sye à compter du 3ème tour et jusqu'au 6ème tour inclus de la Coupe de France :

Pour le 3ème tour, dans le cas d'un tirage au sort « club A / club B », si le terrain recevant n'a pas le classement requis, il y aura inversion du match. Si aucun des clubs n'a de terrain conforme au règlement : tirage au sort initial. »

SPORTIVE JEUNES

**La réunion du foot à 11, U15 et U18, aura lieu
ce samedi matin 29 août 2020 à 10 H 00
à la salle des fêtes de ST MARTIN DU MONT.
(Pensez à vos masques)**

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

FORMATIONS DE CADRES

Formations d'éducateurs saison 2020/2021

	AOUT / SEPTEMBRE 2020	OCTOBRE/ NOVEMBRE 2020	DECEMBRE 2020 / JANVIER 2021	FEVRIER / MARS 2021	AVRIL 2021	MAI - JUIN 2021
Module GdB Initiation 2 jours			<u>Samedi 5 et 12 Décembre</u> lieu : DISTRICT			
Module U7 1 jour	<u>Samedi 26 Septembre</u> lieu : à déterminer					
Module JEUNES CADRES U9 2 jours		<u>Lundi 26 et Mardi 27 Octobre</u> lieu : à déterminer			<u>Lundi 19 et Mardi 20 Avril</u> lieu : à Déterminer	
Module JEUNES CADRES U11 2 jours						
Module U9 2 jours		<u>Vendredi 16 et Samedi 17 Octobre</u> lieu : à déterminer				
Module U11 2 jours		<u>Vendredi 30 et Samedi 31 Octobre</u> lieu : à TREVoux			<u>Vendredi 16 et Samedi 17 Avril</u> lieu : à Déterminer	
CFF 1 4 jours				<u>Mercredi 17, Jeudi 18, Vendredi 19 et Samedi 20 Février</u> lieu : DISTRICT		
Module U13 2 jours			<u>Samedis 23 et 30 Janvier</u> lieu : à VALSERHONNE (Châtillon)			
Module U15 2 jours		<u>Vendredi 16 et Samedi 17 Octobre</u> lieu : à déterminer				
CFF 2 4 jours			<u>Samedi 19, Dimanche 20, Lundi 21 et Mardi 22 Décembre</u> lieu : DISTRICT			
Module U17-19 2 jours						
Module Seniors 2 jours						
CFF 3 4 jours			<u>Samedi 19, Dimanche 20, Lundi 21 et Mardi 22 Décembre</u> lieu : DISTRICT			
CFF 4 4 jours	<u>Lundi 7, Mardi 8, Jeudi 10, et Vendredi 11 Septembre</u> lieu : DISTRICT					<u>Lundi 3, Mardi 4 Jeudi 6 et Vendredi 7 Mai</u> lieu : DISTRICT
CERTIFICATION CFF1		Mercredi 14 Octobre		Mercredi 24 Février		Mercredi 12 Mai
CERTIFICATION CFF2-CFF3		Samedi 24 Octobre				Mercredi 12 Mai Samedi 19 Juin
CERTIFICATION CFF4		Vendredi 9 Octobre				Vendredi 4 Juin

Les inscriptions sur ces formations se font via le site internet du district : rubrique "formations"/"inscriptions".

Les clubs souhaitant accueillir des modules de formations d'éducateurs sont priés de prendre contact avec la Commission Technique à l'adresse mail suivante : fcicchi@litti@ain.fff.fr

TRIMESTRE 1 : SEPTEMBRE, OCTOBRE & NOVEMBRE

CFF4 : Lundi 7, Mardi 8, Jeudi 10 et Vendredi 11 Septembre (Viriat - District) – 1 Inscrit

Pré-inscriptions effectuées :

CONCORDIA BELLEGARDE FC

CHERUBIN Kenny

Module U7 : Samedi 26 Septembre (lieu à déterminer) – 0 Inscrit

**LES CLUBS SOUHAITANT METTRE EN PLACE UNE JOURNEE D'ACCUEIL A DESTINATION DE LEUR U7 OU DE
LEUR ENCADREMENT PEUVENT PRENDRE CONTACT AVEC LA COMMISSION TECHNIQUE
(fcicchillitti@ain.fff.fr) POUR ORGANISER CE MODULE.**

Certification CFF4 : Vendredi 9 Octobre (Viriat) – 0 Inscrit

Pré-inscriptions effectuées :

Certification CFF1 : Mercredi 14 Octobre (Lieu à déterminer) – 2 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CFF1 :

DOMBES BRESSE FC

CORGE Arthur

CONCORDIA BELLEGARDE FC

CHERUBIN Kenny

Module U9 : Vendredi 16 et Samedi 17 Octobre (lieu à déterminer) – 0 Inscrit

Module U15 : Vendredi 16 et Samedi 17 Octobre (lieu à déterminer) – 0 Inscrit

Certification CFF2/3 : Samedi 24 Octobre (Viriat) – 3 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CFF3 :

SUD GESSIEN

VENEL Frederick

CONCORDIA BELLEGARDE FC

ALTUNISIK Ersin

CHERUBIN Kenny

Module U9 Jeunes Cadres : Lundi 26 et Mardi 27 Octobre (lieu à déterminer) – 0 Inscrit

Module U11 : Vendredi 30 et Samedi 31 Octobre (Trévoux) – 0 Inscrit

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

PARCOURS U14 (Joueurs nés en 2007) :

LISTE DES JOUEURS CONVOQUES POUR LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE A VIRIAT (Après-midi 14h/17h) :

CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
AIN SUD FOOT	FODDIS*	Mathéo	29/03/2007
AIN SUD FOOT	DANNER	Kenzo	10/01/2007
AIN SUD FOOT	DIALLO	Amadou	15/04/2007
AIN SUD FOOT	MEBARKI	Nawfel	07/10/2007
AIN SUD FOOT	BESSOU	Joany	14/04/2007
AMBERIEU FC	MANSOURI	Marwen	06/02/2007
AS MONTREAL LA CLUSE	DURY*	Tom	20/04/2007
AS MONTREAL LA CLUSE	MALLET MAISONNETTE	Ilan	06/01/2007
AS MONTREAL LA CLUSE	LAALAOUA	Illias	19/09/2007
BOURG SUD	SAYOUR	Ilyasse	23/08/2007
BOURG SUD	SBIA BUFALO	Noham	09/08/2007
BOURG SUD	DOUKAR	Naofel	27/04/2007
BOURG SUD	MEKHLLOUFI	Anis	09/02/2007
BOURG SUD	MICHAUD	Romain	12/06/2007
BOURG SUD	BEHOCARAY	Oihan	03/03/2007
C.S VIRIAT	BREVET	Clement	06/08/2007
CONCORDIA BELLEGARDE	CHAVAGNAT	Come	02/02/2007
CONCORDIA BELLEGARDE	PRIETO	Mathis	06/03/2007
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	ZODEOUGAN	Josse	08/05/2007
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	DUCHAMP	Kylian	02/03/2007
CS LAGNIEU	GROUX	Ilhan	06/11/2007
CS LAGNIEU	AKANNY	Issa	12/05/2007
ESSOR BRESSE SAONE	BENON*	Luka	15/05/2007
ESSOR BRESSE SAONE	PELLETIER	Noah	23/05/2007
ESSOR BRESSE SAONE	SALLES	Gabriel	22/02/2007
ESSOR BRESSE SAONE	VIGOUREUX	Maxence	27/09/2007
ESSOR BRESSE SAONE	CHAMPION	Sacha	16/05/2007
F.C COTIERE LUENAZ	SOUF	Mohamed	09/03/2007
F.C COTIERE LUENAZ	MESKINE	Redouane	26/02/2007
F.C COTIERE LUENAZ	LLAHONA BONATERRA*	Yann	09/03/2007
FBBP01	ABRAOU	Yassine	19/04/2007
FBBP01	GAULTEAU	Robin	17/01/2007
FBBP01	GROBOST	Adrien	22/10/2007
FBBP01	PERICHON	Thibaud	19/01/2007
FBBP01	POMI*	Robinson	16/05/2007
FBBP01	MERY	Maxence	30/04/2007
FBBP01	BENCHAO	Noe	04/07/2007
FC DOMBES	ESCOFFIER	Tom	27/10/2007
FC VEYLE SAONE	DE POORTER	Mauro	08/01/2007
OYONNAX PVFC	BEN RAHMOUN	Nael	15/02/2007
OYONNAX PVFC	SAIOUD	Rami	06/09/2007
OYONNAX PVFC	MABROUK	Rayen	20/03/2007
OYONNAX PVFC	TOUCH	Idris	10/01/2007
US 3 RIVIÈRES	BENYAMINA	Melvin	18/04/2007
US ARBENT MARCHON	KEMMOUN	Wahib	31/10/2007
VALSERINE FC	DEBRAS	Antoni	04/01/2007

PARCOURS U14 (Joueurs nés en 2007) :**LISTE DES JOUEURS CONVOQUES POUR LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE A VIRIAT****(Après-midi 14h/17h) :**

CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
AIN SUD FOOT	ZOUAOUI*	Adam	27/06/2007
AIN SUD FOOT	REZEG	Ayoub	08/03/2007
AIN SUD FOOT	GIACOMETTI	Bastien	23/03/2007
AIN SUD FOOT	ISSHAN	Mathias	01/10/2007
AMBERIEU FC	MATHIEU*	Gabriel	26/10/2007
AMBERIEU FC	TOUKABRI	Haikel	15/04/2007
AMBERIEU FC	BARROIS	Swann	08/01/2007
AS MONTREAL LA CLUSE	PIROUX	Romain	11/01/2007
AS MONTREAL LA CLUSE	BEY	Nicolas	04/05/2007
AS MONTREAL LA CLUSE	FERNANDEZ RONCIN	Lucas	19/05/2007
ATTIGNAT	BOUZIDI	Nicolas	24/06/2007
BOURG SUD	HAMMOU SAABANE	Anas	06/08/2007
CONCORDIA BELLEGARDE	KHACHIN	Aarone	09/03/2007
CONCORDIA BELLEGARDE	GRET	Nicolas	03/01/2007
CONCORDIA BELLEGARDE	WISPELAERE*	Mathys	27/11/2007
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	VIOLLET GASTRIN	Kilian	14/08/2007
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	LAPLANTE	Luka	26/12/2007
CS BELLEY	HUMBERT	Evan	16/01/2007
CS BELLEY	MOKADDEM	Zyad	27/09/2007
CS LAGNIEU	DUFOUR	Mathis	14/09/2007
CS LAGNIEU	TRIGON	Sacha	14/01/2007
ESSOR BRESSE SAONE	FAURITE	Killian	02/09/2007
ESVS THOISSEY	PERRAUD	Nolan	11/10/2007
F.C COTIERE LUENAZ	DA SIVA PINTO	Gabriel	20/05/2007
F.C COTIERE LUENAZ	LABORDE	Theotim	12/04/2007
FC DOMBES	MAZUI	Enzo	08/08/2007
FC VEYLE SAONE	VIVANT	Gabin	24/11/2007
FC VEYLE SAONE	MONNET	Lucas	25/02/2007
GJ Haut Bugéy	MILOUDI	Medhi	17/03/2007
JASSANS-FRANS	SEMANAS	Fabio	08/04/2007
MISERIEUX TREVoux	BARROSO	Timéo	10/09/2007
MISERIEUX TREVoux	TEIXEIRA	Flavio	10/06/2007
MISERIEUX TREVoux	POUCHOY	Mathys	11/05/2007
MISERIEUX TREVoux	DEZERT	Lounis	17/07/2007
OYONNAX PVFC	SERROUKH	Wail	05/02/2007
OYONNAX PVFC	BIFI	Amine	27/01/2007
OYONNAX PVFC	KARROU	Mohamed	22/07/2007
PLAINE REVERMONT FOOT	POLLIN	Solal	01/06/2007
ST-DENIS/AMBUTRIX FC	CLOP HAVAS	Jules	23/04/2007
ST-DENIS/AMBUTRIX FC	MORRIER	Romann	03/03/2007
US 3 RIVIÈRES	BOUTY*	Erwan	11/07/2007
US ARBENT MARCHON	EREN	Arda	09/12/2007
US ARBENT MARCHON	GOURAUD NKILLI BILLOGO	Aimé	06/05/2007
US DOMBES	BRUEL*	Dorian	15/12/2007
US DOMBES	BRUYERE	Mathis	08/03/2007
VALSERINE FC	BENSEFIA	Wassim	19/02/2007
VALSERINE FC	DA SILVA SA	Mathéo	28/05/2007

PARCOURS U15 (Joueurs nés en 2006) :**LISTE DES JOUEURS CONVOQUES POUR LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE A VIRIAT****(Journée 14h/17h) :**

CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
AIN SUD FOOT	PEREZ	Jessim	16/11/2006
AIN SUD FOOT	SARTRE	Loan	05/01/2006
AS MISERIEUX TREVoux	VAGANEY WEIDMANN	Alan	17/01/2006
AS MONTREAL LA CLUSE	LOPEZ	Nathan	20/01/2006
AS MONTREAL LA CLUSE	COCA Y GUERRERO	Maxime	12/06/2006
AS MONTREAL LA CLUSE	BREGIEIRO	Téo	04/11/2006
BOURG SUD	AHAMED	Rifain	18/08/2006
CS VIRIAT	BUATHIER	Paul	07/05/2006
CS VIRIAT	BOULLY	Remi	01/01/2006
ES REVERMontoise	PAGE	Mathis	02/03/2006
ESB MARBOZ	PHILIBERT	Quentin	05/08/2006
ESSOR BRESSE SAONE	CROZET	Charlie	18/02/2006
ESSOR BRESSE SAONE	VERNOUX	Emile	09/05/2006
ESSOR BRESSE SAONE	COLAS	Maxime	10/05/2006
ESSOR BRESSE SAONE	CHAVANNE	Mathis	15/02/2006
ESSOR BRESSE SAONE	BONNAUD	Ugo	28/05/2006
FBBP01	DOUMAZ	Nahil	21/02/2006
FBBP01	CHARBONNIER	Jeremy	10/05/2006
FBBP01	CARRIERE	Sacha	04/03/2006
FBBP01	BAILLIVY	Noah	06/07/2006
FBBP01	BUATOIS	Corentin	09/12/2006
FBBP01	PAUGET	Tom	12/01/2006
FBBP01	KRASNIQI	Lirian	28/06/2006
FBBP01	BILLET	Mathis	22/01/2006
FBBP01	GROSCARRET	Axel	25/05/2006
FBBP01	PIQUERAS	Enzo	30/10/2006
FBBP01	DIALLO	Amadouwoury	02/08/2006
FC VEYLE SAONE	BUELLET	Mylan	17/02/2006
FC VEYLE SAONE	BEAUDET	Esteban	10/09/2006
JASSANS-FRANS-FOOT	GONCALVES	Ruben	18/01/2006
JASSANS-FRANS-FOOT	FRANZETTI	Lucas	09/05/2006
JASSANS-FRANS-FOOT	PAILLET	Evan	23/08/2006
OYONNAX PVFC	SANTANA	Matteo	26/05/2006
OYONNAX PVFC	ARLI	Nébi	08/10/2006
OYONNAX PVFC	SIDIBE	Fode	20/06/2006
OYONNAX PVFC	OUJAGHBI	Sofiane	27/07/2006
OYONNAX PVFC	XIONG	Tom	05/04/2006
US ARBENT MARCHON	KEMMOUN	Majid	04/01/2006
US ARBENT MARCHON	KMIHA OUAHDANI	Bader	24/01/2006
US ARBENT MARCHON	GUTZVILLER	Nael	16/01/2006

COMMISSION FOOT REDUIT

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Patrick Chêne

Vous trouvez sur le site les propositions de niveaux pour les catégories U11 et U13 basées sur le nombre d'équipes engagées lors de la saison 2019/2020 et de leurs niveaux à la fin de la seconde Phase.

Confirmer l'engagement de vos équipes via Footclubs.

Les équipes de la saison sont pré-engagées. Vous n'avez plus qu'à les valider ou pas à l'aide de Footclubs.

Petit rappel si vous engagez de nouvelles équipes :

U13 : Numérotation des équipes : 1, 2, 3, 4, ...

U11 : Numérotation des équipes : 1, 2, 3, 4, ...

U9 : Numérotation des équipes : 91, 92, 93, 94

U7 : Numérotation des équipes : 71, 72, 73, 74, ...

Faites vos demandes de changement de niveau soit par Footclubs (dans Désidératas) soit par mail adressé au District. Merci.

U13

Pour accéder au niveau supérieur, il faut qu'une ou plusieurs équipes se désistent.

Si nous avons plus de demandes que de places, ce sont les classements de la seconde phase qui départageront les équipes.

Important : Le championnat commencera le 26 Septembre 2020 pour les U13 et le 3 Octobre pour les autres catégories.

Le championnat commence :

- Le 26 Septembre 2020 avec 4 niveaux dès la 1^{ère} Phase (Poule de 8 équipes – 7 journées)
 - 16 équipes en D1
 - 24 équipes en D2
 - 54 équipes en D3
 - Les autres en D4

Suivant le nombre d'équipes engagées, cette proposition peut être modifiée au dernier moment.

Suite au COVID-19, possibilité que nous soyons obligés de retarder le début du championnat

- Le 3 Octobre 2020 avec 4 niveaux dès la 1^{ère} Phase (Poule de 8 équipes – 7 journées)
 - 16 équipes en D1
 - 24 équipes en D2
 - 54 équipes en D3
 - Les autres en D4

Suivant le nombre d'équipes engagées, cette proposition peut être modifiée au dernier moment.

- Le 7 Novembre 2020 avec 4 niveaux dès la 1^{ère} Phase (Poules de 6 équipes 5 journées)
 - 24 équipes en D1
 - 24 équipes en D2
 - 48 équipes en D3
 - Les autres en D4

Suivant le nombre d'équipes engagées, cette proposition peut être modifiée au dernier moment.

U11

Vous demandez le niveau que vous souhaitez pour chacune de vos équipes.

Le championnat commencera au plus tôt le 3 Octobre 2020.

Nous conserverons 3 niveaux sauf si le nombre d'équipes engagées ne le permettrait pas.

LES CLUBS ANNONCENT

Le FC PRIAY organise son 3^{ème} tournoi féminin le Samedi 19 Septembre 2020 à 19 Heures.
Contact : Mr RYSER Johnny – Tél : 06.06.55.71.46



Le club de l'Olympique Sud Revermont 01 a décidé de s'investir dans le développement du foot féminin.

Pour cela, les moyens financiers et humains sont en accroissement, la partie sportive a été renforcée par la présence d'éducateurs, éducatrice diplômés (Mme Mangeat responsable de l'équipe féminine à 11).

Pour notre club, le foot féminin est sur le même pied d'égalité que le foot masculin.

Afin de permettre de découvrir et de se renseigner, quel que soit ton âge, le club organise une journée le Samedi 29 Août au stade de CERTINES (chemin des Buclanes) de 14 H 30 à 16 H 30.

Nos mots d'ordre sont plaisir, convivialité, respect, formation.

De plus, tout le mois de septembre, les entraînements te seront ouverts afin de pouvoir essayer.

N'hésite pas à contacter Mr Titi CHANEL (06.25.81.86.06) ou Mme MANGEAT Nathalie (06.61.77.03.65)

LES CLUBS RECHERCHENT

Le club de l'Olympique Buyatin (Saint Jean de Niois) recherche :

- des éducateurs pour les catégories de U9 à U15
- des seniors filles et garçons pour compléter les effectifs

Contact : page facebook olympique buyatin ou mail

